



Un modèle tout simple?

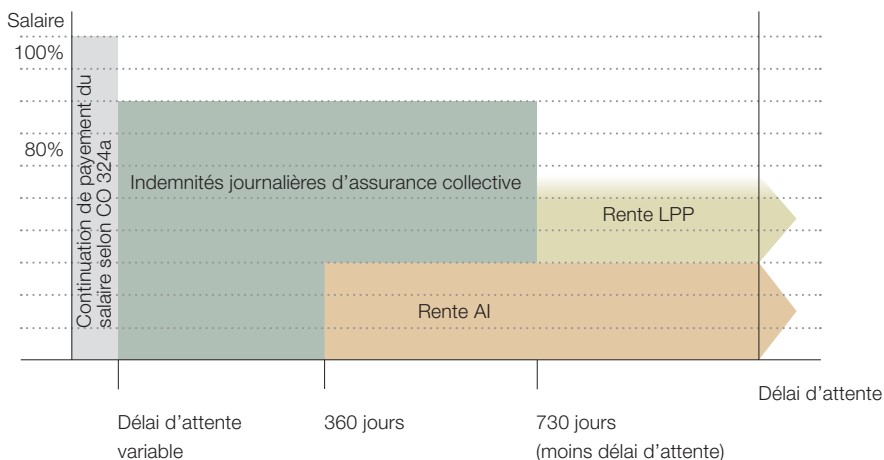
Notre offre d'indemnités journalières en cas de maladie,
idéale pour les petites entreprises

**visana**
business

Business Starter: l'assurance-maladie d'indemnités journalières idéale pour les petites entreprises

Etes-vous à la recherche d'une assurance-maladie d'indemnités journalières collective pratique et avantageuse pour votre entreprise? D'une assurance que vous pourriez conclure vous-même sur Internet, par quelques clics de souris? Business Starter est une assurance contre les risques financiers liés aux pertes de travail pour cause de maladie – pour vous et pour vos collaborateurs.

Si un collaborateur ne peut pas venir au travail, l'employeur a l'obligation légale de continuer à lui verser son salaire. En cas d'invalidité, ce droit au salaire peut durer jusqu'à deux ans. Visana business vous assure contre le risque financier qui en résulte pour votre entreprise. Nous versons les indemnités journalières assurées dès une incapacité de travail de 25%.



A partir de 25% d'incapacité de travail durant 730 jours (moins délai d'attente)

Vos avantages en tant que propriétaire d'entreprise

Economisez de l'argent et du temps

De l'argent grâce à des primes attrayantes, avec une estimation individuelle des risques, et du temps grâce à un Case Manager personnel et efficace. Ce dernier suit les personnes en incapacité de travail durant leur absence et prend en charge toute la coordination avec les médecins, l'AI et toutes les autres assurances. Cela vous soulage d'une grande charge de travail.

Épargnez-vous les charges administratives

Dès qu'un contrat a été établi, il n'est plus nécessaire de remplir ni des formulaires d'admission ni la déclaration concernant l'état de santé pour les nouvelles entrées dans l'entreprise (à l'exception des coll. touchant un salaire fixe). En cas d'augmentation d'une somme salariale fixe existante, une nouvelle déclaration concernant l'état de santé doit être remplie et envoyée.

Bénéficiez de l'inclusion des accidents

Les propriétaires d'entreprise qui ne sont pas soumis à la LCC peuvent inclure la couverture-accidents.

Les avantages pour vos collaboratrices et collaborateurs

Suivi personnel

En cas d'incapacité de travail, vos collaboratrices et collaborateurs sont conseillés et suivis par un Case Manager personnel.

Allègement financier

Vos collaboratrices et collaborateurs profitent des primes bon marché de Business Starter.

Faire une simple demande en ligne

Sur www.visana.ch/business, vous pouvez simplement et rapidement remplir et envoyer votre proposition d'assurance. Vous y trouverez aussi de plus amples informations. N'hésitez pas à nous contacter au 031 357 88 70 si vous avez des questions à ce propos.

Inclus dans l'offre, selon les derniers standards

pour toutes et tous

- Indemnités journalières en cas de maladie durant 730 jours civils par cas au maximum, après déduction du délai d'attente
- Vous pouvez choisir les délais d'attente, entre 7 et 90 jours

pour les propriétaires d'entreprise

- Les indemnités journalières fixées sont versées indépendamment des prestations de l'assurance sociale
- Vous pouvez assurer 100% de la somme salariale pouvant être choisie librement

pour les collaboratrices et collaborateurs

- Hauteur de la couverture: 80% du salaire AVS
- Continuation du paiement du salaire sans lacune jusqu'au début de la rente d'invalidité selon la LPP

Conditions cadres

- Vous ne payez pas de supplément pour raison d'âge
- Effectif d'assurés maximal par contrat: 5 collaboratrices et collaborateurs, propriétaire de l'entreprise inclus
- Age moyen par contrat: au maximum 55 ans
- Le propriétaire de l'entreprise qui a une somme salariale fixe ne doit pas encore avoir 60 ans révolus lors de la conclusion du contrat
- Le salaire annuel maximum pouvant être assuré pour une personne est de CHF 250 000.–
- Si la somme salariale convenue par le propriétaire d'entreprise dépasse CHF 90 000.–, il faut livrer une attestation salariale (p.ex. un extrait AVS)
- Déclaration de santé pour toutes les personnes à assurer
- Prime minimale par contrat: CHF 1200.– (ou CHF 1000.– en cas de conclusion additionnelle d'une assurance LAA et/ou LAA complémentaire)
- Pas de participation à l'excédent
- Pas d'assurance-maternité en complément
- Pas de conclusion possible si des cas en suspens doivent être pris en charge
- Contrat conclu sur 3 ans (adaptations des primes et modifications possibles en cours de la validité du contrat)

Trois bonnes raisons de choisir Visana business

1. Une seule adresse

Visana business est leader en Suisse de par son approche globale qui intègre l'assurance de personnes et la prévention des absences.

2. Priorité à l'être humain

Nous attachons une grande importance à un suivi personnalisé. C'est pourquoi vous bénéficiez d'un interlocuteur que vous pouvez atteindre en tout temps. Nous souhaitons établir des relations à long terme avec notre clientèle et vous conseillons avec engagement.

3. Solide et bien noté

Nous sommes un des assureurs-maladie et accidents les plus importants et les plus solides de Suisse. Au lieu de proposer des conclusions à bas prix, nous préférons vous offrir un excellent service dans le long terme. C'est pourquoi plus de 12200 petites, moyennes et grandes entreprises en Suisse font confiance à Visana business. Nos prestations sont d'ailleurs régulièrement bien notées.

Visana business: reposez-vous sur nous!

Visana Services SA
Clientèle entreprises
Weltpoststrasse 19
3000 Berne 15

Téléphone 031 357 91 11
Fax 031 357 96 29
www.visana.ch